



Congés payés interdits en période de vacances scolaires

Par **mmb**, le **04/02/2013** à **12:37**

bonjour

Mon employeur vient de me signaler qu'il m'interdisait de prendre mes congés pendant les vacances scolaires (à part les grandes vacances). C'est vrai que je n'ai plus d'enfant en âge scolaire mais mon compagnon travaille avec les rythmes scolaires et nous ne pouvons prendre des congés ensemble que pendant ces périodes. D'autre part, mon employeur a des enfants dont le plus jeune a une quinzaine d'années, donc tout à fait autonome. Cette interdiction est-elle légale ou non?

merci de vos réponses

Par **Lag0**, le **04/02/2013** à **13:08**

Bonjour,

De toute façon, c'est l'employeur qui fixe les dates de congés payés...

Par **chaber**, le **04/02/2013** à **13:41**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)